

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance ordinaire du 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune,
régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD,
Michel WALTER, Christian MICHELET, Antoine ZANOTTO,
Michel DUBAUX, Willy LORENZON et Éric FORESTIER.

Mmes Françoise JORREY, Delphine SCHWARTZ et
Laurence TOUMEYRAGUES.

Excusés : Mesdames Estelle ASPART, Laure BRAQUEHAIS, Sandra
BARBE, Monsieur Ulysse SUC.

Pouvoirs : Madame Estelle ASPART à Madame Laurence
TOUMEYRAGUES, Madame Sandra BARBE à Monsieur Dominique
SAVARIAUD, Madame Laure BRAQUEHAIS à Monsieur Christian
MICHELET, Monsieur Ulysse SUC à Madame Françoise JORREY.

Absent :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres

Présents : 11

Excusés : 4

Pouvoirs : 4

Votants : 15

Absent : 0

Date de la convocation :

Le 05 septembre 2023

Objet : MAPA « Réhabilitation de bâtiments communaux : 2^{ème} tranche » - travaux en PLUS et MOINS values.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les avenants n°3 du marché public dénommé : « Réhabilitation de bâtiments communaux : 2^{ème} tranche », situé au bourg, qui ont pour objet les modifications apportées au marché de base telles que détaillées comme suit :

Lot	Dénomination de l'entreprise	Marché initial	Avenants travaux H.T	Montant H.T nouveau marché
1	S.A.R.L SCHIRO MENUISERIES	28 830.30 €	4 807.00 €	33 637.30 €
2	S.A.S BAT-IMM	31 668.85 €	918.00 €	32 586.85 €
4	Ets DUPLAN	22 681.00 €	180.00 €	22 681.00 €
5	Ets DUPLAN	50 011.00 €	155.00 €	50 166.00 €
6	Ets FAU	11 325.00 €	360.00 €	11 685.00 €
TOTAL H.T		169 277.15 €	6 420.00 €	175 697.15 €
T.V.A 20.00%		33 855.43 €	1284.00 €	35 139.43 €
TOTAL T.T.C		203 132.58 €	7 704.00 €	210 836.58 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré,**
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ACCEPTTE les modifications apportées au marché de base du marché public - « Réhabilitation de bâtiments communaux : 2^{ème} tranche » telles que détaillées ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer les avenants n°3 pour les entreprises S.A.R.L SCHIRO MENUISERIES, S.A.S BAT-IMM, Ets DUPLAN et Ets FAU.

Adopté à 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE

La secrétaire de séance

Laurence TOUMEYRAGUES

Certifiée exécutoire après transmission le :
Publiée le 15.09.2023

